

VILLE DE MONTÉLIMAR

RENFORCEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE
SUR LE PONT DE LA ROUTE NATIONALE 102
SUR LE CANAL CNR DE DÉRIVATION DU RHÔNE À MONTÉLIMAR
RECOURS À UNE MAÎTRISE D'OEUVRE

PROGRAMME D'OPÉRATION

1) Cadre du projet

La Ville de Montélimar envisage le renforcement d'une conduite d'eau potable sur le pont de la Route Nationale 102 sur le Canal CNR de dérivation du Rhône à Montélimar.

Le présent programme concerne l'ensemble des opérations à réaliser en la matière

2) Contexte du projet

La Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIRCE), en charge des routes nationales, réalisera courant 2023 des travaux de remise à niveau du pont de la RN 102 sur le canal CNR de dérivation du Rhône à Montélimar.

En effet, les dernières inspections détaillées périodique du pont ont mis en évidence des dégradations au niveau de la sous-face des encorbellements du fait de l'absence d'étanchéité dans les caissons trottoirs.

L'étude menée par le Maître d'Oeuvre en charge de la réhabilitation du pont, a également mis en avant une problématique de tenue des trottoirs en cas de sollicitation accidentelle de Poids Lourds.



Pont sur canal du Rhône RN102
Trottoir technique "nord" - problématique corrosion



Pont sur canal du Rhône RN102
Liasion pont/culée Est

Plusieurs réseaux, dont une conduite d'eau potable, empruntent les trottoirs de ce pont. Les travaux envisagés par la DIRCE entraîneront des contraintes importantes sur ces différentes canalisations.

La conduite d'eau potable de la Ville, posée dans les années 1970, présente des signes de vétusté (fuite réparée en 2020 sur un robinet de purge).

La durée de vie d'une canalisation est estimée entre 50 et 70 ans selon son matériau, la qualité de la pose et les contraintes auxquelles elle est soumise. Or, la conduite est située dans le trottoir nord du pont et connaît des variations de température plus importantes qu'une canalisation enterrée.



AEP EU Elec Gaz



AEP EU Elec Gaz

Envoyé en préfecture le 23/09/2022
 Reçu en préfecture le 23/09/2022
 Affiché le 
 ID : 026-212601983-20220919-20220919_201D-DE

Trottoir technique "nord" pont RN102
 (de g. à d. : AEP, EU refoulement, Electricité, Gaz)

Trottoir technique "nord" pont RN102 (jonction pont/culée Est)
 (de g. à d. : AEP, EU refoulement, Electricité, Gaz)

Le diamètre actuel de la conduite (DN125mm) sur le pont engendre des pertes de charge qui réduisent la pression de service du réseau au quartier des « Travailleurs ».

3) Travaux projetés

La Ville souhaite renforcer cette conduite d'eau potable au droit du pont de la RN 102, via la pose d'une nouvelle canalisation calorifugée sur environ 200 ml, en encorbellement sur le pont. Le diamètre et le matériau seront définis au cours de l'étude de Maîtrise d'œuvre.

Pour ce faire, le programme d'actions suivant a été établi :

- **Phase 1** : mise en place d'une conduite « volante » provisoire pour garantir la continuité de service de distribution de l'eau durant les travaux de la DIRCE ;
- **Phase 2** : dépose de la conduite actuelle
- **Phase 3** : mise en place de la nouvelle canalisation calorifugée en encorbellement sur le pont sur environ 200 ml. Les travaux seront réalisés courant 2023, en lien avec l'intervention de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIRCE) pour la réhabilitation du pont de la RN 102.

4) Périmètre d'étude

Le périmètre d'étude concerne la conduite d'eau potable au droit du pont de la RN 102 sur environ 200 ml.

5) Contraintes

- Réalisation de réseaux en encorbellement
- Coordination à prévoir avec les propriétaires des autres réseaux et la DIRCE
- Lors de la réalisation des études, le maître d'œuvre devra impérativement prendre contact avec les administrations compétentes, propriétaires des infrastructures rencontrées et/ou concessionnaires, propriétaires de voirie afin d'intégrer leurs prescriptions dans le projet
- Prise en compte les contraintes de circulation, les préconisations en matière de sécurité et de limitation des nuisances.

6) Contenu de la mission de maîtrise d'œuvre

Cette mission de maîtrise d'œuvre, classée dans le domaine « infrastructure » comprend les éléments suivants :

- Les études d'Avant-projet : AVP
- Les études de Projet : PRO
- L'Assistance apportée au maître de l'ouvrage pour la passation des Marchés publics de Travaux : AMT
- Le visa des plans d'exécution des contrats de travaux : DET
- L'Assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de parfait achèvement : AOR

7) Enveloppe financière prévisionnelle

L'enveloppe financière prévisionnelle nécessaire à la réalisation du projet est de 270 000,00 € H.T., soit 324 000,00 € T.T.C. (taux de T.V.A. à 20%) comprenant le coût des travaux et les honoraires de maîtrise d'œuvre.